



MAIRIE  
550, Route de Sainte-Suzanne  
53150 LIVET-EN-CHARNIE  
Tél. : 02 43 98 2 405  
Courriel : mairie@livet53.fr

## CONSEIL MUNICIPAL, PROCÈS-VERBAL DU VENDREDI 7 FÉVRIER 2025

Le sept février deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le treize septembre deux mil vingt-quatre se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leurs réunions, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIROT Fabrice.

**Présents** : M. SIROT Fabrice, M. HAMELIN Sébastien, M<sup>me</sup> DE PLACE Nathalie, M. COMPAIN Vincent, M. DALIGAULT Bruno, M. GAUGAIN Guillaume, M<sup>me</sup> LAHAYS Christelle, M<sup>me</sup> LE BANNER Valérie, M. PELLET Nicolas.

**Absent excusé** : M. BOUVET Nicolas, M. LAVOUÉ Stéphane.

**Secrétaire de séance** : M. HAMELIN Sébastien

Le conseil municipal est composé : 11

Présents : 9

Votants : 9

**Le conseil municipal adopte le procès-verbal du conseil municipal qui a eu lieu le vendredi 22 novembre 2024.**

### **SOMMAIRE DU PROCÈS-VERBAL :**

20250207001 : Autorisation de virement de crédit par M. Le Maire.....	2
Sinistre du 6 octobre 2023 : rapport financier et des travaux.....	2-3
Rapport sur l'entretien avec le service de la police des eaux et le syndicat JAVO.....	3
Clôture mitoyenne .....	3
Infos et questions diverses.....	3

*Début de séance à 20h30*

### **20250207001 – Autorisation de virement de crédit par le M. le Maire**

Monsieur le Maire informe les conseillers,

Vu l'avis du comptable public en date du 6 septembre 2021 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé pour la commune de Livet en Charnie au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Vu la possibilité avec ce référentiel de procéder à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section du budget à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.

**Le conseil municipal, après avoir en délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

### **Sinistre du 06 octobre 2023 : rapport financier et des travaux.**

Monsieur le Maire informe les conseillers sur les dépenses et les recettes suite au sinistre dégâts des eaux qui a eu lieu au gîte Le Vivier.

#### **Factures entreprises intervenues**

EI YOANN RIVIERE	3 763,68 €
SARL POUTEAU	941,27 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 704,95 €</b>

#### **Remboursement Groupama**

1er remboursement (1er sinistre)	2 202,33 €
1er remboursement (2e sinistre)	893,57 €
2e remboursement (1er sinistre)	854,78 €
2e remboursement (2e sinistre)	271,95 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 222,63 €</b>

#### **RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE**

Total factures entreprises	4 704,95 €
Total remboursement assurance	4 222,63 €
	<b>482,32 €</b>

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Hamelin Sébastien, 1<sup>er</sup> adjoint de la commune. Celui-ci indique les travaux qui ont été fait suite au sinistre et informe le conseil municipal des démarches qu'il a fait auprès de l'entreprise SR Couverture pour rechercher d'où peut provenir le problème d'humidité qu'il y a dans le gîte ainsi que le devis de l'entreprise Pouteau pour l'installation de la baignoire-douche dans la salle de bain du gîte Le Vivier.

Suite aux travaux qui seront réalisé dans la salle de bain et à une contre visite des gîtes de France, gîte Le Vivier pourra être réouvert.

Le problème de fuite n'étant pas lié à la toiture du gîte, il n'y aura pas de suite à donner pour le devis de l'entreprise SR Couverture.

### **20250207003 – Rapport sur l'entretien avec le service de la police de l'eau et le syndicat JAVO.**

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'entretien qu'il a eu avec une partie du conseil municipal, le service de la police de l'eau de la Direction Départemental des Territoires de la Mayenne et le syndicat JAVO le 24 janvier 2025 au sujet du plan d'eau communal.

Fait lecture du courrier qui a été reçu en maire en date du 4 février 2025.

Un affichage sera fait à la mairie ainsi qu'au plan d'eau (arrêté du maire ainsi que le tableau de la Fédération de Pêche pour les dates d'ouvertures et de fermetures de la pêche).

Un réunion avec la Fédération de la Pêche en Mayenne est programmée le vendredi 7 mars 2025.

### Clôture mitoyenne

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Hamelin Sébastien, 1<sup>er</sup> adjoint, qui fait part de la demande de M. Gaugain Guillaume d'une aide financière pour l'installation d'une clôture mitoyenne entre sa parcelle et celle appartenant à la commune.

Il a été demandé qu'il soit établi deux devis pour comparaison. Le propriétaire doit établir une demande de déclaration de travaux auprès du service instructeur avec la commune de Livet en demandeur complémentaire.

Il a été établi que la hauteur de la clôture doit rester dans le raisonnable.

### Questions et informations diverses

#### Problème de stationnement au lieu-dit « Le Bois Joly »

M. le Maire fait part du courrier que M. Daligaut a envoyé à la mairie en date du 13-12-2024.

Un courrier de la mairie sera envoyé au propriétaire du camion. Et une demande d'informations supplémentaires sera faite auprès du responsable service technique de la communauté de communes des Coëvrons.

#### Zone d'activité

M. le Maire informe le conseil municipal d'une proposition de projet pour la création d'une zone d'activité sur la commune.

Les élus souhaitent que la personne vienne présenter son projet lors d'une réunion de conseil.

#### Location de la salle communale

Location de la salle communale par les associations ainsi que les membres du conseil.

Il a été acté que les membres du conseil municipal s'acquitteront du même montant que les habitants de la commune. En ce qui concerne les associations de la commune, elles pourront bénéficier de la gratuité de la salle temps que la salle n'est pas louée par un tiers, si telle est le cas l'association s'acquittera du même montant que les habitants de la commune.

#### Date prochaine réunion du conseil municipal

Vendredi 21 mars 2025

Séance levée à 23h00

Secrétaire de séance,  
M. HAMELIN Sébastien



Le Maire,  
M. SIROT Fabrice



